

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 1^{er} décembre 2016 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 142;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2013 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles;

Vu la proposition du premier président de la Cour des comptes,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Perrot (Pierre), premier conseiller de chambre régionale des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles pour une durée de trois ans, du 23 février 2014 au 22 février 2017.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA